



Rapport Audition AMAT

Rédigé par Caroline REGAD et Cédric RIOT
Enseignants-chercheurs à l'Université de Toulon, France
Rapporteurs des auditions de l'Assemblée de la Terre - France

Date de la réunion : 3 février 2026

Heure: 10h00

Prénom, nom, et profession de la personne auditionnée :

Frédéric Léveillé, Maire d'Argentan

Membre du Bureau de l'Association des Petites Villes de France, Référent Transition Écologique

Président de Terres d'Argentan

Argentan, Orne, Normandie

Et membre du Conseil national d'évaluation des normes (CNEN) (Ministère de l'Intérieur, Direction générale des collectivités locales, Paris)

Accompagné de : Clément Boutruche, Conseiller

Nom de l'institution de rattachement sollicitée pour l'audition : Association des Petites Villes de France (APVF)

Ville de rattachement : Paris, Ile-de-France

Thème de l'audition : Libérer l'intelligence locale : pour une décentralisation de la transition écologique

En lien avec le lot d'ODD analysé : n° 1 et n°2

Et notamment ODD 7 Energie propre et d'un coût abordable

ODD 11 Villes et communautés durables

ODD 13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

Compte Rendu de l'audition

Frédéric Léveillé présente l'APVF qui est une association transpartisane, sans étiquette politique, qui regroupe des communes de 2 500 à 25 000 habitants. Ces villes jouent un rôle essentiel de centralité (services publics locaux, comme la mobilité) pour des bassins d'emploi et de vie souvent étendus. L'association se veut **représentative** de ces communes et vise à favoriser **l'échange, le dialogue** avec les institutions comme l'État, ainsi que **le partage de bonnes pratiques et d'actions concrètes**.

Clément Boutruche précise que l'association compte 1 200 villes adhérentes **réparties sur l'ensemble du territoire métropolitain et en Outre-mer**. Chaque année, des rencontres ont lieu en Outre-mer, par exemple en Guyane, pour prendre le pouls des spécificités et des réalités propres à ces territoires. Les petites villes de France représentent environ 40 % de la population française.

Mesures communes ou différenciées face à l'urgence climatique

Monsieur Léveillé préfère employer le terme d'« **urgence climatique** » plutôt que celui de transition. Il précise que quatre thèmes fondamentaux sont abordés dans toutes les collectivités : la **sobriété, l'énergie renouvelable, la biodiversité et l'économie circulaire**.

Il identifie des **mesures communes** à toutes les collectivités, notamment **l'amélioration qualitative du bâti** incluant les logements locatifs, les bâtiments publics et les entreprises privées. Il mentionne également des actions sur **l'éclairage public** avec le développement de **trames noires**, ainsi qu'une recherche de **sobriété globale** en matière **d'énergie, d'eau** et de **foncier**. Cette **approche pragmatique** repose sur la **capacité des villes à agir sur ces leviers sur lesquels elles disposent d'une véritable maîtrise des compétences**.

Monsieur Léveillé insiste sur la **biodiversité** à travers la **végétalisation** pour créer des îlots de fraîcheur, permettre l'infiltration des eaux de pluie à la parcelle, l'éco-pâturage et la création de cités-jardins avec l'implantation de vergers, notamment de pommiers. Ces actions sont des projets organisés incluant des **havres de paix pour les loutres** ou le **développement de trames bleues et vertes**.

À l'inverse, certaines mesures sont **différenciées** selon les territoires. Les communes **littorales** font face à des **coûts de protection** désormais à leur charge (érosion, submersion...), tandis que les **communes de montagne** ont des réalités particulières notamment **liées à la gestion de l'eau**. Il évoque aussi l'émergence de nouvelles « **trames oranges** » liées aux terres sèches et chaudes rappelant **l'environnement méditerranéen**.

Stratégie énergétique et modèle des Terres d'Argentan

Frédéric Léveillé souligne que sa collectivité est la première en Normandie à produire 30 % de son énergie.

Le territoire de « **Terres d'Argentan Interco** », qui regroupe 49 communes, s'appuie sur un **mix énergétique** très large comprenant 26 éoliennes, de la méthanisation, du biogaz, du photovoltaïque et de l'agri-industriale-voltaïque. L'objectif est d'atteindre 100 % d'électricité et de gaz renouvelable en 2030 et de poursuivre cette trajectoire exemplaire par la suite afin d'atteindre une forme d'autonomie énergétique en 2048. Au-delà de la production, l'enjeu

réside dans le développement de **boucles locales d'autoconsommation collective**. L'idée est de permettre aux acteurs du territoire de produire et de consommer une énergie **sourcée et tarifée localement**, décorrélée des fluctuations du marché mondial. Pour Monsieur Léveillé, cette stratégie repose sur un pilotage fin visant l'équilibre entre les capacités de production et les besoins réels du bassin de vie.

Freins financiers, normatifs et administratifs

Monsieur Léveillé précise une difficulté majeure qui réside dans **le manque de pérennisation des moyens financiers**. Alors que les élus souhaitent des projets de moyen et long terme (3, 5 ou 10 ans), l'État répond par une logique budgétaire annuelle qui casse la lisibilité des plans pluriannuels d'investissement.

Siégeant au Conseil national d'évaluation des normes pour l'APVF, Monsieur Léveillé souligne un **excès de normes administratives**. À cela s'ajoute une « **sur-interprétation** » des normes par l'État français, notamment sur le plan financier via Bercy. De plus, **l'action locale repose sur des cadres opérationnels** (le PCAET, Plan Climat-Air-Energie Territorial en est un exemple ...) qui **nécessitent une simplification administrative**.

Tout cela crée des **blocages structurels**. Monsieur Léveillé cite l'exemple du **biogaz** : bien que la production soit possible, il est impossible de décorrélérer son prix du marché mondial à cause de blocages européens et nationaux.

Le manque de temps et d'ingénierie spécialisée au sein des petites collectivités freine également le pilotage et l'évaluation des politiques publiques locales.

L'appel des territoires pour structurer, coopérer et innover

Monsieur Léveillé affirme que les difficultés ne viennent pas d'un manque de volonté politique mais d'un **besoin de marges de manœuvre territoriales**. Il appelle à une véritable **décentralisation accompagnée de déconcentration** pour permettre aux territoires de **structurer, coopérer et innover**.

La nécessité de **pédagogie et de participation citoyenne** est aussi **un levier important pour faire de la transition un projet partagé**.

Monsieur Léveillé rappelle que **l'urgence climatique n'est plus une perspective lointaine**, mais une **réalité qui menace l'identité même des territoires**. Par exemple, dans 30 ans, le réchauffement climatique pourrait rendre la culture des emblématiques pommiers en Normandie quasiment impossible.

En conclusion, Frédéric Léveillé porte un **message empreint d'un fort volontarisme de la part des petites villes et de leurs élus** qui affichent une réelle envie d'agir et une **capacité à innover**, pourvu qu'on leur en donne les moyens.

Selon l'APVF, la réécriture des ODD de façon écocentree doit intégrer les **spécificités des territoires**, reconnaître le **vivant** comme une « **infrastructure essentielle** » et garantir une **véritable justice territoriale**.

Les **collectivités** sont tout à fait capables **d'inventer et d'innover** dès lors qu'elles coopèrent et se regroupent (par exemple par l'intercommunalité) pour porter des politiques publiques adaptées aux réalités de chaque bassin de vie. Si les trajectoires peuvent différer selon les territoires, l'unité d'action reste nécessaire pour affronter le mur climatique. Cette détermination se heurte toutefois à des **blocages institutionnels**, rendant indispensable la **levée des verrous structurels** précédemment identifiés.

En somme, les stratégies et les volontés politiques sont déjà présentes sur le terrain, mais elles nécessitent désormais une souplesse nouvelle pour enfin **libérer l'intelligence collective des territoires**.